



N° 6

VERSION CORRIGÉE
Le 10 janvier 1991

RÉVISION DE L'AVIS AUX CANADIENS SE TROUVANT AU MOYEN-ORIENT

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada a émis aujourd'hui un nouvel avertissement à l'intention des Canadiens qui se trouvent actuellement au Moyen-Orient. Cet avertissement traduit l'opinion du Ministère par rapport à la tension qui augmente au Moyen-Orient et révisé un avis émis le 21 décembre 1990. Il recommande aux Canadiens se trouvant dans la région, qu'il s'agisse de résidents ou de voyageurs, et qui se proposent de la quitter, de le faire sans délai.

Le Ministère émet aujourd'hui cet avertissement afin de donner aux Canadiens les meilleurs conseils possibles, et de les aider ainsi à décider s'il convient de modifier leurs projets de voyage. Ils devraient suivre les événements attentivement afin d'agir en conséquence.

Les pays en cause sont le Koweït, l'Iraq, le Qatar, Bahreïn, la Jordanie, la province de l'Est et la région du Centre de l'Arabie saoudite, y compris Riyad, le Yémen, la Syrie, l'Est de la Turquie, Israël ainsi que les territoires occupés par Israël. On conseille aux résidents et aux visiteurs d'autres pays de la région, surtout Oman, les Émirats arabes unis, les autres régions de l'Arabie saoudite, l'Égypte et l'Iran de faire preuve de la plus grande prudence et de rester en communication étroite avec l'ambassade du Canada la plus proche.

Le Ministère émet cet avis consulaire en faisant remarquer que d'autres pays ont donné des conseils semblables qui indiquent leur évaluation respective du niveau de risque dans les divers pays ainsi que le nombre et la situation de leurs ressortissants. Il y a environ 17 000 Canadiens dans les pays touchés par cet avis.

Le Liban n'a pas été inclus dans le présent avis. Il y a, en effet, un avertissement permanent pour ce pays déconseillant aux Canadiens de s'y rendre.

On trouvera ci-joint le texte complet du présent avis.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874

VERSION CORRIGÉE
Le 10 janvier 1991

AVIS AUX CANADIENS

1. L'avis suivant s'applique à la région comprenant l'Arabie saoudite (province de l'Est et région du Centre, y compris Riyad), Bahreïn, le Qatar, le Koweït, l'Iraq, la Jordanie, le Yémen, la Syrie, l'Est de la Turquie, Israël et les territoires occupés par Israël.

- (a) Étant donné l'intensification de la tension au Moyen-Orient et en raison des problèmes de transport que pourrait entraîner une détérioration de la situation, tous les Canadiens qui se trouvent dans ces pays et qui se proposent de les quitter, devraient effectuer leur départ sans délai.
- (b) Les touristes, gens d'affaires et autres voyageurs canadiens qui prévoient se rendre dans ces pays devraient retarder leur voyage.
- (c) Les Canadiens qui résident habituellement dans ces pays et qui se trouvent à l'extérieur de la région ou prévoient la quitter devraient prolonger leur séjour à l'extérieur de cette région jusqu'à ce que la tension soit réduite.
- (d) Les personnes qui ont des raisons majeures d'y rester devraient se tenir constamment au fait de la situation.
- (e) Les citoyens qui ont la double nationalité voudront bien se rappeler qu'ils pourraient avoir des obligations à remplir envers le pays de résidence dont ils ont la citoyenneté. Cela pourrait affecter leurs projets à cet égard.

2. L'avis suivant concerne l'Égypte, l'Iran, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite (autre que la province de l'Est et la région du Centre y compris la région de Riyad) et Oman :

Les Canadiens qui résident dans cette région ou qui envisagent de s'y rendre devraient être conscients de la possibilité de troubles et de risques pour les étrangers en rapport avec l'évolution des événements

au Moyen-Orient. Nous leur conseillons d'agir avec circonspection et prudence et, dès leur arrivée, de s'inscrire à l'ambassade du Canada la plus proche. Les Canadiens qui se sont déjà inscrits voudront bien tenir l'ambassade informée de tout changement d'adresse ou projet de voyage.

3. Cet avis se fonde sur l'évaluation actuelle de la situation. Toute décision future de voyage devrait tenir compte de l'évaluation du moment sur la situation au Moyen-Orient. Les Canadiens qui envisagent de se rendre dans cette région devraient consulter à nouveau les missions du Canada ou le Ministère à l'approche de la date de leur départ.

4. Le Gouvernement du Canada fournit des conseils en fonction de la conjoncture, mais il appartient à chaque Canadien intéressé de prendre ses propres décisions et dispositions après avoir examiné tous les facteurs qui influent sur la situation.